

# thématique

N° 69-Septembre 2016

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la Direccte Ile-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi

## Suite à la crise, les procédures collectives de licenciement ont touché d'abord les entreprises de l'industrie avant d'affecter celles du commerce et des services

### LES PRINCIPAUX RESULTATS

- Le nombre de licenciements collectifs projetés par les entreprises franciliennes est un indicateur assez difficile à manier pour déduire l'état de la conjoncture.
- Entre 2009 et 2011 la crise a d'abord touché les secteurs de l'industrie avant d'affecter davantage les commerces et services entre 2012 et 2014.
- La taille des procédures collectives de licenciement a augmenté sur la période.
- Certains secteurs de l'industrie, comme l'imprimerie ou l'industrie pharmaceutique, ont mis en péril un grand nombre de postes. Cela s'est traduit par de nombreuses pertes d'emplois régionales.
- Les secteurs de l'industrie connaissent les plus grosses restructurations.
- Contrairement aux autres procédures pour lesquelles les suppressions envisagées peuvent ensuite être réévaluées, reportées voire annulées, les destructions d'emplois engendrées par les liquidations judiciaires sont certaines. Elles représentent un emploi détruit sur quatre menacés à long terme.

La présente étude porte sur les licenciements collectifs de plus de 10 salariés sur une période de moins de 30 jours, projetés dans les entreprises, quelle que soit leur taille, et au sujet desquels la Direccte Île-de-France doit obligatoirement être informée.

Cette étude dresse le bilan de la période allant de 2009 à 2014 avant que la source statistique utilisée ne soit abandonnée. Une prochaine étude portera sur la période postérieure qui tient compte des changements de réglementation sur les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) intervenus en 2013 et de la nouvelle source qui a été créée, sur un champ restreint (les PSE concernent uniquement les entreprises d'au moins 50 salariés).

Il faut préciser que toutes les suppressions d'emplois étudiées ici ne seront pas effectives car ce sont les emplois menacés qui sont comptabilisés, en amont des licenciements réels. Les entreprises peuvent décider d'annuler, de réduire leurs projets ou bien encore de les différer. Les seuls emplois qui seront perdus avec certitude sont ceux concernés par les liquidations judiciaires. Dans ce cas, l'entreprise disparaît ou est cédée. Les emplois qui ne sont pas repris ne peuvent ainsi pas être sauvés.

En terme de méthodologie, deux concepts sont mobilisés : le nombre de procédures engagées et le nombre de postes menacés. Une seule procédure peut, en effet, affecter plusieurs établissements d'une même entreprise. Les établissements touchés par une procédure initiée dans la région peuvent être situés dans des départements hors Île-de-France. Dans ce cas, nous ne comptons pas ici les postes menacés situés hors Île-de-France. Au contraire, si une procédure est initiée dans une autre région mais affecte des établissements franciliens, les postes impactés dans la région seront pris en compte, mais pas la procédure elle-même.

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

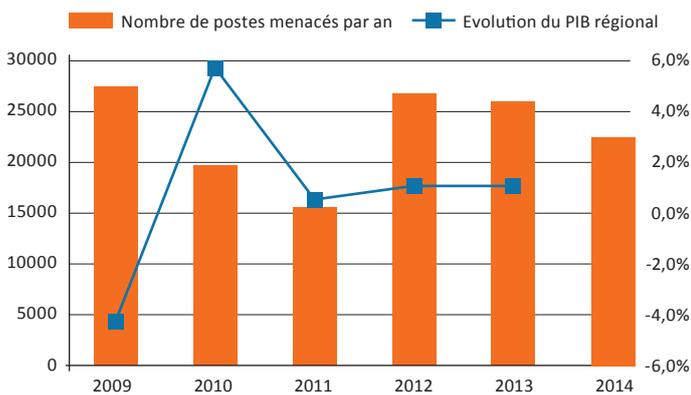
## Un maximum de postes menacés en 2009...

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 31 décembre 2014, 137 363 postes ont été menacés par 3 318 procédures de licenciement collectif. Parmi ceux-ci, 31 231 ont été perdus en raison de procédures de liquidation judiciaire.

Le nombre de postes menacés annuellement varie fortement. Durant chacune des pires années, c'est-à-dire en 2009, 2012 et 2013, le nombre d'emplois menacés a dépassé les 26 000. Dans les années plus « favorables », il a été de l'ordre de 20 000, voire de 15 000 en 2011. Le maximum atteint est de 27 000 en 2009. Cela correspond au moment le plus fort de la crise, lorsque le Produit Intérieur Brut francilien s'est contracté de 3,8 % en volume<sup>1</sup>.

En 2010, lors du fort rebond de l'économie francilienne, les entreprises ont projeté de supprimer moins de postes. Cette baisse s'est poursuivie en 2011, malgré la stagnation du PIB. Les entreprises ayant déjà fortement « ajusté leurs effectifs » lors des deux années précédentes. En revanche, lorsque l'atonie de l'économie se confirme, comme en 2012 et 2013, le nombre d'emplois menacés par les procédures collectives de licenciement retrouve dès lors un niveau élevé.

### Nombre de postes menacés par des procédures collectives et variations du PIB régional par an



Source : Direccte, traitement SESE  
Le PIB régional n'est pas encore disponible pour l'année 2014

Au début de l'année 2014, les chiffres des licenciements collectifs sont encore très élevés durant le premier semestre (2 800 postes en danger chaque mois). En revanche, ils diminuent nettement après le mois de juin, pour rester faibles tout au cours du second semestre avec une moyenne de 1 300 postes menacés. Parallèlement, le PIB national a commencé par se contracter durant le début de l'année, avant que la France ne retrouve une croissance positive pendant le deuxième semestre.

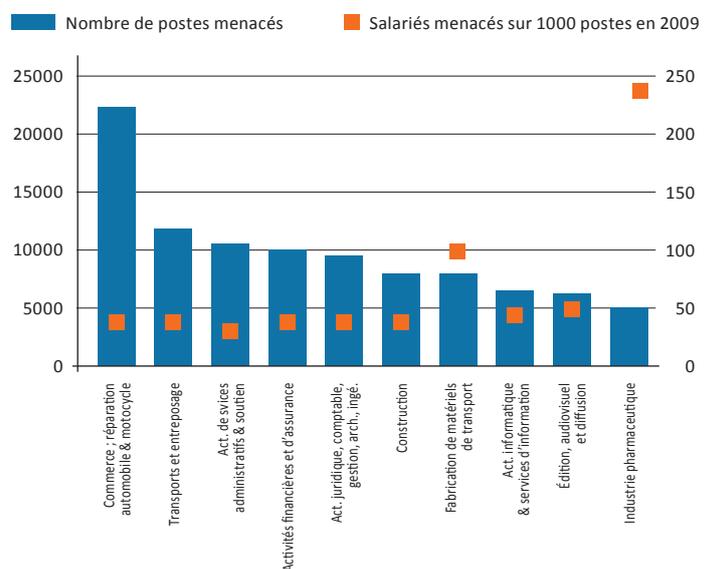
Pendant le premier semestre de l'année 2015, les entreprises ont de nouveau projeté de supprimer un nombre d'emplois élevé, avec 2 200 emplois par mois en moyenne.

## Le nombre de procédures diminue davantage que le nombre de postes

C'est durant l'année 2009 que les entreprises ont notifié le plus grand nombre de procédures de licenciement collectif, soit 705 procédures notifiées au cours de cette année. Tout comme le nombre de postes en danger, les procédures sont moins nombreuses durant les deux années suivantes avec environ 450 procédures, pour retrouver un niveau plus haut en 2012 et 2013 (641 puis 613). Sur l'ensemble de la période, 41 postes sont menacés en moyenne pour chaque procédure. Le nombre de postes concernés par procédure était de 39 postes en moyenne en 2009, ce qui est assez faible. La moyenne annuelle du nombre d'emplois touchés par procédure n'a été plus faible qu'une seule fois, en 2011, avec seulement 33 postes menacés par procédure. Au contraire, au cours de l'année 2012, 50 postes par procédure ont été visés en moyenne. Cette année 2012 a en effet été marquée par plusieurs procédures menaçant un très grand nombre de postes. D'importantes procédures ont en particulier été mises en œuvre par un grand constructeur automobile en Seine-Saint-Denis et dans les Yvelines.

Au total, les procédures deviennent de plus en plus grosses. Après la fin de l'année 2012, la part des grandes entreprises qui notifient des projets de licenciement collectif devient plus importante qu'auparavant car des entreprises d'envergure dans les secteurs des services, et notamment bancaires, mettent davantage en place ces procédures.

### Nombre de postes menacés et proportion de postes menacés dans les principaux secteurs entre 2009 et 2014 (NAF A38)



Source : Direccte, traitement SESE

<sup>1</sup> Source Insee, comptes nationaux, base 2010

<sup>2</sup> Source : Connaissance Locale de l'Appareil Productif, Insee

**C'est dans les secteurs de l'industrie que les licenciements collectifs menacent proportionnellement le plus d'emplois...**

En chiffres bruts, les entreprises du secteur tertiaire et notamment celles du commerce, cumulent le plus grand nombre de postes menacés, en rapport avec l'importance du secteur du commerce en Ile-de-France.

En proportion de leur emploi régional, c'est-à-dire par rapport au nombre de postes qu'ils occupent dans la région<sup>2</sup>, les secteurs de l'industrie ont été plus affectés. Cela signifie que le nombre de postes en péril rapporté au nombre de postes existants en 2009 dans les établissements de la région est supérieur à ce qui est constaté dans les services et dans la construction. En effet, tous les ans, les entreprises du secteur de l'industrie ont initié un nombre important de procédures collectives par rapport au nombre d'entreprises du secteur présentes sur le territoire.

Par exemple, les établissements de l'industrie pharmaceutique ont vu un emploi sur quatre existant en 2009 menacé par les procédures collectives entre 2009 et 2014. La grande majorité des emplois menacés l'ont été en fin de période, en 2013 et 2014. L'industrie pharmaceutique représente 6 % des postes en péril sur la région pour la dernière année considérée. Ces entreprises, ainsi que celles de la fabrication de matériel de transport et de matériel informatique, mettent chaque année en œuvre un nombre important de procédures. Au total, les entreprises de l'industrie pharmaceutique ont notifié 45 procédures de licenciement collectif sur la période, celles de la fabrication de matériel de transport 33 et celles de la fabrication de matériel informatique 42.

Le second secteur menaçant le plus de postes en proportion de son emploi local est celui de l'imprimerie. Les plus grosses restructurations se sont déroulées en 2009 et 2011. Au total 2 900 postes ont été menacés sur la période dans un secteur qui en comptait 29 000 à l'origine.

Le secteur de la construction de véhicules automobiles, durement touché par la crise, a lui aussi envisagé la suppression d'un nombre conséquent de postes, à hauteur de 8 000. Un grand constructeur automobile a procédé à d'importantes restructurations en 2012 dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Cette entreprise représente les deux tiers des emplois menacés du secteur.

**... Mais la part des licenciements envisagés au sein des secteurs du commerce et des services augmente en fin de période**

Cependant, lorsque l'on regarde l'évolution, la part du tertiaire augmente sur la période. Si les secteurs de l'industrie représentaient 28 % des postes menacés en 2009, leur part n'est plus que 22 % en 2014.

Au sein des services, les entreprises du secteur des télécommunications sont celles qui engagent le plus grand nombre de procédures de licenciement collectif par rapport au nombre d'entreprises dans la région, avec 31 procédures.

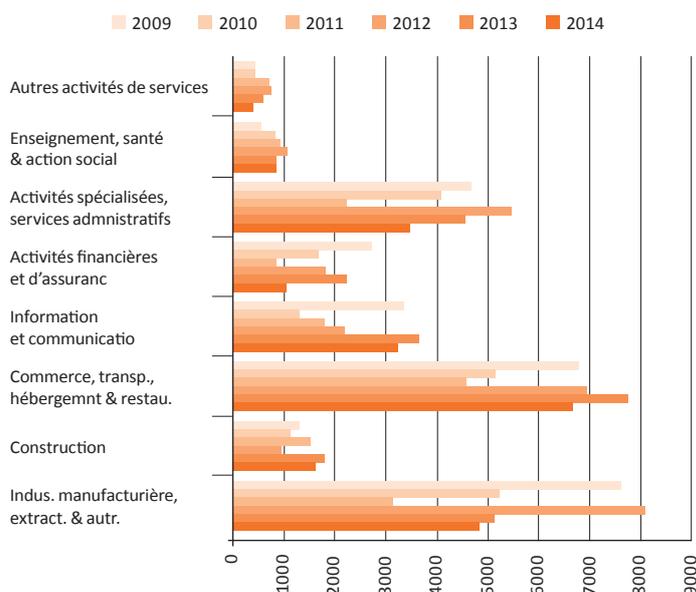
A cause de leur poids dans l'économie régionale, les secteurs du commerce de gros et du transport et de l'entreposage sont ceux qui mettent en péril le plus d'emplois en valeur absolue. Avec 16 % des postes menacés alors que ce secteur compte pour 15 % des emplois disponibles en 2009, les entreprises de commerce se comportent comme l'ensemble des entreprises franciliennes. Le secteur du transport et entreposage est dans la même situation, avec 12 000 postes en péril sur l'ensemble de la période. Ce secteur devient plus vulnérable à partir de 2012.

Les entreprises du commerce de gros, ainsi que celles du transport et de l'entreposage ont augmenté leur part dans les emplois menacés. C'est également le cas, dans une moindre mesure, des télécommunications.

En revanche, les suppressions d'emplois envisagées dans les entreprises du secteur banques et assurances ont diminué. Elles n'ont jamais atteint un total plus élevé que celui de 2009, année durant laquelle 2 700 suppressions de postes ont été envisagées dans ce secteur.

Au total, il semble que les entreprises de l'industrie ont été touchées par la crise dès l'année 2009 alors que celles du commerce et des services rencontrent les problèmes les plus importants dans les années 2013 et 2014.

**Nombre de postes menacés par les procédures de licenciement collectif par secteur entre 2009 et 2014 (NAF A10)**



Source : Direccte, traitement SESE  
Hors agriculture et activités immobilières dont le nombre de procédures est quasi nul dans la région

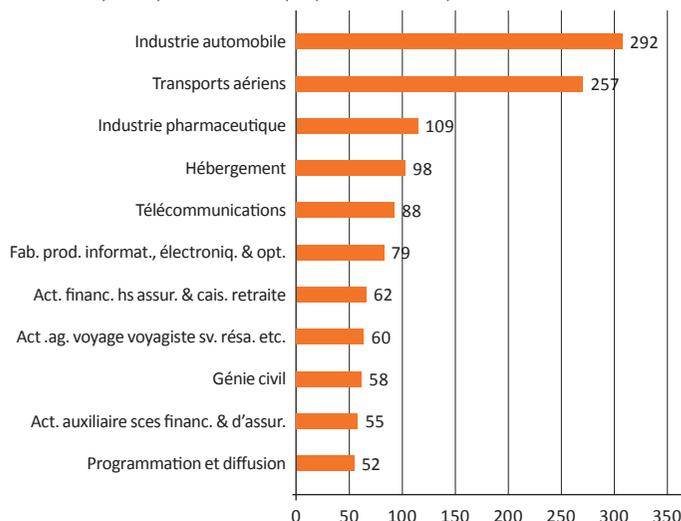
## Les plus grosses procédures se déroulent dans l'industrie

Les procédures de licenciement collectif pour motif économique engagées par les entreprises des secteurs industriels menacent 55 postes en moyenne pour chaque procédure, alors que celles du commerce et des services n'en concernent que 41 en moyenne.

Les secteurs qui engagent les plus grosses procédures sont la fabrication de matériel de transport et l'industrie pharmaceutique. Ces secteurs ont connu des restructurations peu nombreuses mais de très forte ampleur.

### Nombre moyen de postes menacés par procédure sur la période 2009 - 2014

Nombre moyen de postes menacés par procédure sur la période



Secteurs d'activités (NAF A88) qui menacent plus de 50 postes en moyenne par procédure, parmi les secteurs qui ont mis en œuvre au moins 10 procédures.

Source : Direccte, traitement SESE

Certains secteurs des services mettent un nombre très important d'emplois en péril en moyenne. Le secteur des télécommunications, et plus particulièrement des télécommunications sans fil, a subi de très lourdes restructurations dans la région entre 2012 et 2014. Cela correspond à l'arrivée sur le marché d'un nouvel opérateur à la politique tarifaire très agressive. Les banques ont également notifié des procédures d'ampleur importante, plutôt vers le début de la période.

Sans surprise, les secteurs dans lesquels les entreprises sont de grande taille et peu nombreuses connaissent les procédures de plus grande ampleur.

Selon l'INSEE entre 2009 et 2014, le nombre d'emplois salariés dans les secteurs de l'industrie manufacturière a diminué de 11 % pendant que les entreprises de commerce et des services ont augmenté leurs effectifs de 1 %<sup>3</sup>. Dans la région, les projets de licenciements collectifs sont donc bien en lien avec l'évolution générale de l'emploi dans chaque secteur.

<sup>3</sup> Source : Estimation d'Emploi Localisées, Insee.

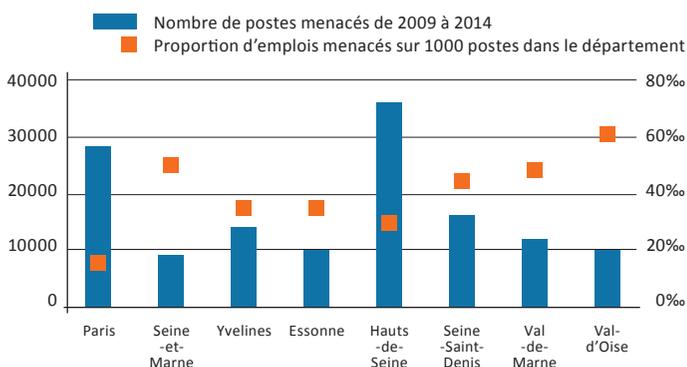
## Paris résiste mieux à la crise que les autres départements

Rapporté au nombre de postes des établissements (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)<sup>4</sup> du département, Paris concentre le plus faible nombre d'emplois menacés par les procédures de licenciement collectif. Cela reste vrai quelle que soit l'année considérée sur la période.

Après Paris, les salariés des établissements de Seine-Saint-Denis apparaissent moins touchés par les licenciements collectifs que les autres, relativement au nombre d'emplois de ce département. Toutefois, la part des emplois menacés sur ce département augmente et se rapproche beaucoup de la moyenne régionale en 2013 et 2014.

Ce sont les deux départements où se trouvent le moins d'établissements industriels de la région, ce qui explique qu'ils aient particulièrement bien résisté lors du début de la crise. C'est le tissu économique du département et son positionnement par rapport à la crise qui ont largement déterminé le nombre d'emplois affectés par les procédures de licenciement collectif entre 2009 et 2014.

### Nombre total d'emplois menacés entre 2009 et 2014 par les procédures collectives par département, sur 1000 postes existants en 2009<sup>5</sup>



Source : Direccte, traitement SESE

<sup>4-5</sup> Source : Connaissance Locale de l'Appareil Productif, Insee.

## Un poste sur quatre perdu pour cause de liquidation judiciaire

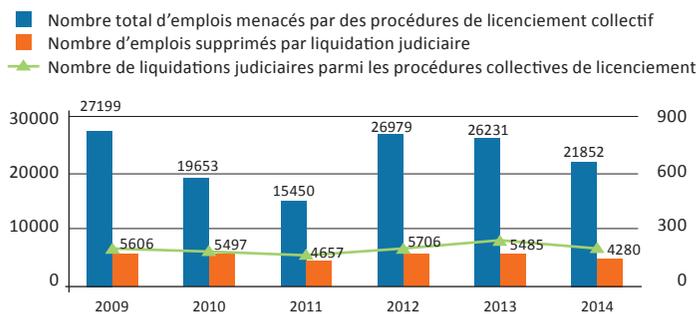
Le nombre de procédures collectives de licenciement consécutives à des liquidations judiciaires initiées dans la région est stable et tourne chaque année autour de 200. En moyenne, ces liquidations concernent chacune 25 salariés.

Au total, 31 231 postes ont été perdus en conséquence de liquidations judiciaires sur 5 ans.

Sur la période 2009 à 2014, le nombre d'emplois perdus pour cause de liquidation judiciaire est plus stable que l'ensemble des postes menacés. Les entreprises suppriment, via les liquidations judiciaires, environ 5 000 postes par an. Toutefois le chiffre constaté en 2014 est sensiblement inférieur. Cette année-là, les liquidations judiciaires ont été de moindre envergure avec une moyenne de 20 emplois supprimés pour chacune d'elle.

En proportion du nombre total de postes menacés par les procédures de licenciement collectif, les pertes pour cause de liquidation judiciaire ont été maximales en 2010 et 2011, alors que le nombre total de postes menacés était minimal. Lors de ces années, la part des postes liquidés dans l'ensemble des postes menacés était de 30 %, contre 20 % les autres années.

### Emplois perdus par liquidations judiciaires et nombre total de postes menacés par an



Source : Direccte, traitement SESE

## Une évolution similaire à la situation française

Pour comparer l'évolution des liquidations judiciaires franciliennes à la situation française dans son ensemble, nous avons utilisé les données des défaillances d'entreprises<sup>6</sup>. Les entreprises sont dites défaillantes lorsqu'une procédure de liquidation ou de redressement judiciaire a été prononcée. Les données portent sur l'ensemble des entreprises, sans distinction de taille. Le champ est donc plus large que le nôtre, seules les liquidations judiciaires d'entreprises d'au moins 10 salariés étant prises en compte.

Les évolutions se font dans le même sens. En 2011, 2012 et 2014, lorsque le nombre de procédures consécutives à des liquidations judiciaires diminue en Île-de-France, c'est également le cas du total de défaillances en France. A l'inverse lorsque ces dernières augmentent, les procédures suivent la même évolution.

## Beaucoup de liquidations judiciaires dans la construction et les services administratifs...

Ce sont de petites entreprises qui sont liquidées.

Les établissements de la construction représentent 19% des emplois franciliens perdus lors des procédures collectives consécutives à une liquidation judiciaire entre 2009 et 2014, alors qu'ils ne rassemblent que 6% du total des emplois menacés par des procédures collectives in bonis. Sept emplois menacés dans le secteur de la construction sur 10 le sont dans le contexte d'une liquidation judiciaire. De plus, la part des suppressions d'emplois pour liquidation judiciaire des entreprises de la construction augmente fortement durant la période : de 10 % en 2009, elle atteint 24 % puis 29 % en 2013 et 2014. C'est le nombre de liquidations judiciaires initiées par des entreprises de ce secteur qui augmente le plus sensiblement sur les deux dernières années.

Les établissements de services administratifs et de soutien (nettoyage, gardiennage) représentent aussi un poids beaucoup plus important dans les liquidations judiciaires que dans l'ensemble des procédures. Au total, 6 emplois sur 10 menacés par des procédures collectives dans ce secteur seront en fait perdus pour cause de liquidation judiciaire. Ce secteur a notamment menacé 1500 emplois en 2010.

<sup>6</sup> Source : Insee, nombre de défaillances d'entreprises par date de jugement.

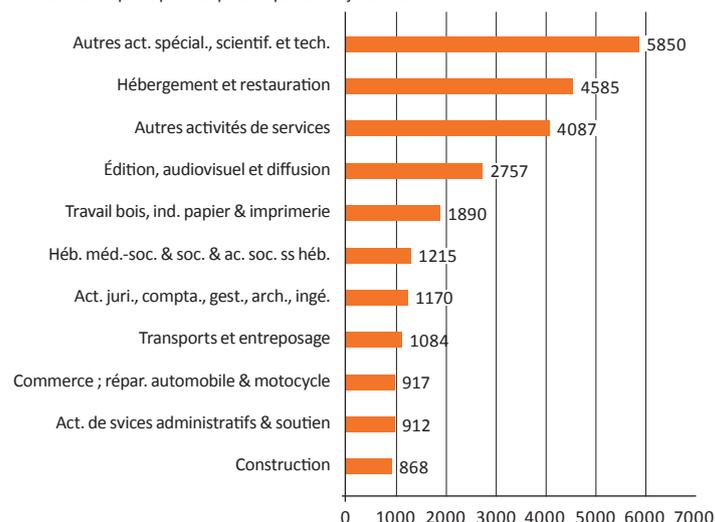
## ... Mais une faible prévalence dans les transports et l'industrie pharmaceutique

A l'opposé, les secteurs de la fabrication de matériel de transport et l'industrie pharmaceutique ou encore les banques et assurances ne connaissent que très peu de liquidations judiciaires.

Ces secteurs qui menacent globalement beaucoup d'emplois se composent de grandes entreprises qui sont rarement placées en liquidation judiciaire et qui mettent en œuvre des plans de sauvegarde de l'emploi de grande ampleur. La justification de ces procédures est alors souvent, plutôt que des difficultés économiques avérées, d'améliorer ou restaurer leur compétitivité.

## Principaux secteurs concernés (NAF-A38) entre 2009 et 2014 par les emplois perdus dans les procédures collectives consécutives à des liquidations judiciaires.

Nombre d'emplois perdus pour liquidation judiciaire



Source : Direccte, traitement SESE

## Méthodologie et définitions

Le champ est constitué de l'ensemble des entreprises qui emploient au moins 10 salariés en France, qui ont pour projet de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours et dont au moins un salarié francilien est concerné. Les données sont renseignées par les

entreprises et vérifiées par les services mutations économiques des Unités Départementales de la Direccte. Les entreprises sont en effet tenues de les informer lorsqu'elles projettent de supprimer au moins 10 postes sur une période de 30 jours.

Les nombres d'emplois concernés sont des estimations reçues en début de procédure, en revanche nous ne disposons pas du nombre de licenciements réellement survenus à la fin du projet.

DIRECCTE ILE-DE-FRANCE **synthèse**  
**thématique**

N° 69-Septembre 2016

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Etude et rédaction : Service Etudes Statistiques Evaluation - idf.statistiques@direccte.gouv.fr

Réalisation et diffusion : Service communication - idf.communication@direccte.gouv.fr

Conception graphique et mise en page : Renaud Sauteret

N° ISSN : 2493-0938 - Tiré à 600 exemplaires

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

19, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers

Tél. 01 70 96 13 00